

Bureau du 15 avril 2002

Décision n° B-2002-0532

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Requalification des espaces extérieurs - Groupe bâtiment - Lot n° 5 électricité, courants forts, courants faibles - Avenant n° 1**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La première tranche de travaux de l'opération de requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin est en cours de réalisation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments communique au bureau un projet d'avenant au marché du lot n° 5 : électricité, courants forts, courants faibles du groupe bâtiment relatif à des modifications et compléments de prestations concernant la construction de deux ensembles de garages pour le compte de l'Opac de Villeurbanne.

Ces modifications et compléments de prestations résultent de différentes demandes émanant des utilisateurs et du bureau de contrôle pour améliorer le projet.

Ces demandes sont les suivantes :

- les modifications des commandes de l'éclairage du garage Gide,
- le branchement des ventouses électromagnétiques des portes d'entrée sur l'alimentation secourue,
- l'installation de deux points lumineux en supplément au-dessus des deux armoires électriques,
- l'installation d'un coffret électrique contenant un disjoncteur général à l'extérieur immédiat du garage,
- l'encastrement des blocs de secours.

Le montant de cet avenant s'élèverait à 5 386,79 € HT.

Cette dépense supplémentaire porterait le marché de l'entreprise Serely de la somme de 58 049,06 € HT à la somme de 63 435,85 € HT.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ce projet d'avenant lors de sa réunion du 1er mars 2002 ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 1er mars 2002 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au lot n° 5 : électricité, courants forts, courants faibles.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à ce marché de travaux ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme 04 et d'une affectation de crédits pour l'exercice 2002 - compte 458 189 - fonction 824 - opération 006 0029 - centre budgétaire 6500 - centre de gestion 572 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,